



Haute-Vienne → Actualité

ENVIRONNEMENT ■ Les gestionnaires de déchetteries et leurs agents invités par le Pôle Environnement

Le recyclage est une force économique

Les déchetteries évoluent vite et doivent s'adapter aux normes et imposer des usages. Le point vient d'être fait à Limoges avec les professionnels.

Maurice Fougères

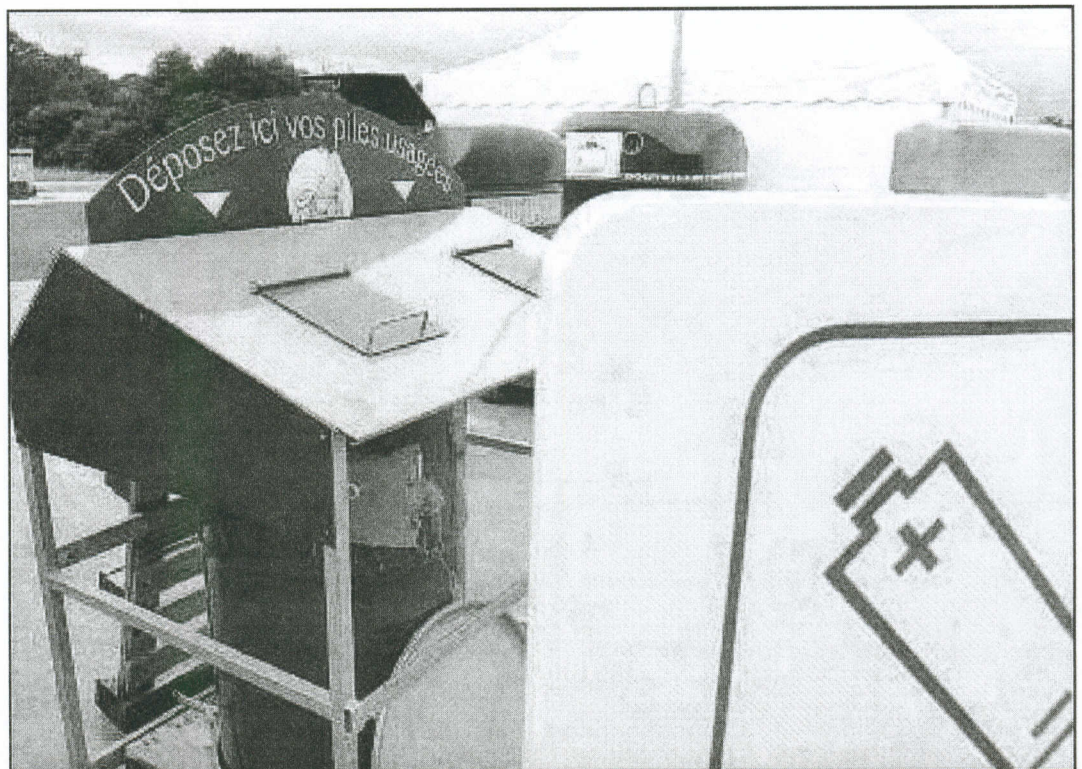
maurice.fougeres@centrefrance.com

Si l'on mélange prise de conscience de l'environnement, normes renforcées et aspects juridiques plus pointus, les déchetteries d'aujourd'hui ont largement évolué.

Pour mieux situer les enjeux et redéfinir les obligations, les gestionnaires de déchetteries et leurs agents ont été invités par le Pôle Environnement Limousin à l'ENSIL de Limoges.

De 50.000 à 100.000 € pour la mise aux normes

Cette journée technique était utile pour éclaircir ce qui entoure les nouvelles réglementations. Ghislain Loiseau, juriste à la Fidal (cabinet d'avocats d'affaires) constate que « les déchetteries relèvent de la responsabilité des communes et communautés de communes. Une étape est franchie dans le processus de gestion des déchets en raison de la hausse des tonnages pris en charge, une accidentologie importante, les objectifs de recyclage fixés par la loi Grenelle. Le décret de mars 2012 entraîne un possible changement de régime juridi-



TRI SÉLECTIF. On ne jette plus en vrac et les déchetteries affinent leur collecte. Les piles contiennent des produits dangereux pour la nature qu'il faut recycler à part. PHOTO STEPHANE LEFEVRE

que des installations existantes ». Ce point a suscité des questions. Par exemple l'apport sensiblement plus important de déchets verts, comme actuellement en pleine saison, peut faire basculer d'une catégorie.

La responsabilité accrue de l'agent d'accueil

Les déchetteries anciennes devaient remplir une déclaration le 23 mars 2013 pour être recon-

nues en règle. La mise aux normes oblige à un investissement important pour un coût de 50.000 à 100.000 €.

L'évolution passe aussi par la réutilisation maximale des déchets. Le terme "recyclable" devient un atout économique. Philippe Nouhaud (La Boite à papiers) et Thierry Dufourg (Reviplast) ont fondé leur société sur le recyclage et la récupéra-

tion et valorise parfaitement un secteur autrefois délaissé.

La réunion a insisté sur les risques liés aux déchets dangereux, leur stockage, le transport et la traçabilité. Le lien était tout trouvé pour redéfinir le rôle et la qualification de l'agent d'accueil des déchetteries. C'est lui qui va devoir faire des choix et donc justifier d'une compétence. Céline Berthe, de l'Office